

**République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 28 janvier 2013

**27ÈME CONCOURS DES VINS DE LA VALLÉE DE L'HÉRAULT
MONTANT DES PARTICIPATIONS PRIVÉES ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 28 janvier 2013 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

**Étaient présents ou
représentés :**

M. Philippe SALASC, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Michel SAINTPIERRE, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POIJOL, M. Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSSSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Frédéric GREZES, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, Monsieur Christian DOUCE, M. Sébastien LAINE, Mme Catherine JOSIEN, M. Jean-Claude MARC, Madame Monique GIBERT, Mme Florence QUINONERO, M. Jean Pierre VANLUGGENE -M. François DAUDE suppléant de M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Olivier LECOMTE suppléant de Mme Sylvie CONTRERAS, M. Alain CALAS suppléant de Mme Marie-Claude BEDES, M. François BECKER suppléant de M. Bernard JEREZ, M. Gabriel MATEU suppléant de M. Cyrille CADARS, M. Roxanne MARC suppléant de M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Claude DESTAND suppléant de M. Jean-François RUIZ, M. Gilles COUGOUREUX suppléant de M. Pascal DELIEUZE, Madame Claire DE CHASSEY suppléant de M. David CABLAT

Procurations :

M. Georges PIERRUGUES à M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Christian LASSALVY à M. Jean-Marcel JOVER

Excusés :

M. Gérard CABELLO, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Jacques DONNADIEU

Absents :

M. Maurice DEJEAN, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC

Quorum : 25	Présents : 40	Votants : 42	Pour 42 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault organisera en 2013 la 27^{ème} édition du Concours des Vins de la Vallée de l'Hérault, qui a vocation à faire une promotion individuelle et collective des meilleurs produits de notre territoire,

Vu que cette valorisation se fait principalement par la mise en place d'un plan de communication pour la diffusion des résultats,

Vu qu'elle trouve également son prolongement dans d'autres actions menées par la communauté de communes, en particulier dans le cadre de « A vivre ! la Foire-Expo », organisée chaque année, ou bien des actions oenotouristiques portées par l'Office de tourisme intercommunal,

Vu que le concours des vins est un excellent moyen de créer une dynamique territoriale dans une atmosphère conviviale, permettant aux viticulteurs de comparer leurs produits et d'échanger sur leurs pratiques,

Vu que depuis 2004, la communauté de communes enregistre un nombre croissant de participants, confirmant l'ancrage territorial de ce concours et l'intérêt des producteurs pour cette opération,

Considérant que le montant de l'opération s'élève à 103 000 € TTC, proposé dans le cadre du prochain Conseil communautaire consacré au vote du BP 2013,

Considérant qu'afin de limiter l'autofinancement de la Communauté de communes, il convient dès à présent de :

- solliciter le soutien financier des partenaires publics ;
- de délibérer sur le montant des recettes privées à percevoir.

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous :

Plan de financement prévisionnel
27ème concours des vins de la Vallée de l'Hérault

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (TTC)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (TTC)	TAUX
Communication & insertions pub.	74 050,00 €	72%	Conseil général de l'Hérault	20 000,00 €	19%
Organisation du concours	27 478,00 €	27%	Conseil régional Languedoc Roussillon	20 000,00 €	19%
Imprévus	1 472,00 €	1%			
			Participations privés	5 600,00 €	5%
			PART FINANCEURS / PRIVES	45 600,00 €	44%
			PART CCVH	57 400,00 €	56%
TOTAL TTC	103 000,00 €	100%	TOTAL TTC	103 000,00 €	100%

- d'autoriser le Président à solliciter le soutien financier des partenaires publics à savoir :
 - * le Conseil Général de l'Hérault pour un montant de 20 000 €,
 - * le Conseil Régional Languedoc-Roussillon pour un montant de 20 000 €,
 - * tout autre partenaire financier public qui souhaiterait soutenir cette opération, dans une limite de 80% de financements extérieurs (publics et privés).
- de valider le montant des recettes privées à percevoir, à savoir :
 - * au titre de la participation des caves au Concours :
 - 15 € TTC/produit présenté pour les vins blancs, rosés ou rouge
 - 8 € TTC/produit présenté pour les vins spéciaux de type Carthagène et vins passerillés (non éligibles au « grand prix » du fait de volumes de production souvent faibles)
 - * pour le repas de remise des prix : 35 € TTC/personne (tarif grand public).
- d'autoriser le Président à modifier, si besoin, le plan de financement,
- d'autoriser le Président à engager et signer les formalités afférentes à ce dossier, y compris les consultations relatives aux différentes prestations de service à mettre en œuvre, la signature des conventions de partenariat à mettre en place et tous les documents relatifs à l'attribution de subventions.

Transmission au Représentant de l'État
N° 763 le 01/02/2013
Publication le 01/02/2013
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 01/02/13
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20130128-lmc134283-DE-I-I
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes


Louis VILLARET